

COMMENT MIEUX RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DES ÉLUS DU PERSONNEL

Invités à s'exprimer sur la validation de leurs expériences de représentant du personnel, les mandatés font part de leurs difficultés à se faire accompagner. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont créé six certificats de compétences professionnelles. L'Afpa a été chargée de les accompagner.

Emmanuel Franck



“ Je n'ai pas été retenue pour passer une certification, alors que cela m'aurait intéressée”, déclare Régine Privat-Rauline, représentante (CFE-CGC) du personnel chez Naval Group. “Il existe des parcours, mais impossible d'y accéder. Cela fait des mois que je cherche”, témoigne de son côté Laurent Ghozia, délégué syndical SNB (CFE-CGC) au Crédit Mutuel depuis treize ans. Dans la branche du verre, “une centaine de mandatés seraient intéressés par une reconnaissance de leurs compétences”, signale Carine Cornu, responsable des affaires sociales à la Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre.



1.
www.miroirsocial.com

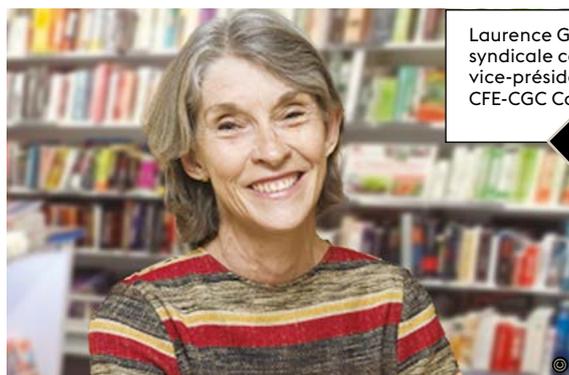
Il n'est pas facile de faire reconnaître ses compétences de représentant du personnel. Invités le 14 février 2024 par le média spécialisé *Miroir social*¹, des élus de CSE (comité social et économique), des délégués syndicaux et une organisation patronale ont fait part de leurs difficultés.

Six CCP “mandatés”

Pendant leur mandat, les élus acquièrent, par la formation ou la pratique, des connaissances en droit, en animation, en négociation. Certains, peut-être nombreux, voudraient qu'elles soient reconnues, afin de progresser dans leur entreprise, postuler ailleurs ou, tout simplement, pour leur satisfaction personnelle.

La question s'est posée avec davantage d'intensité lorsque le nombre de mandats a été fortement réduit par la loi Rebsamen de 2015 et les ordonnances travail de 2017. Les syndicats, qui étaient opposés à ces réformes, se sont notamment inquiétés du retour en poste des mandats lourds. Un élu qui a consacré pendant des années les deux tiers, voire la totalité de son temps de travail à défendre les salariés, à négocier avec la direction et à animer une équipe, n'a pas

“ Une meilleure appréhension des problématiques et des enjeux du travail ”



Laurence Gnonlonfoun, déléguée syndicale centrale à la Fnac et vice-présidente de la fédération CFE-CGC Commerce.



Régine Privat-Rauline, représentante du personnel CFE-CGC chez Naval Group.

forcément envie de retrouver exactement le même poste qu'avant.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont créé, à cette époque, six certificats de compétences professionnelles correspondant à celles des mandatés. L'Afpa a été chargée d'accompagner ces derniers dans la validation de leurs expériences.

Difficultés d'accès aux ateliers de l'Afpa

Mais peu de mandatés accèdent aux ateliers d'accompagnement. *"Lorsque j'ai contacté l'Afpa, l'agence m'a répondu que les sessions d'accompagnement n'étaient pas ouvertes, et qu'elle ne savait pas quand elles le seraient"*, rapporte Laurent Ghozia. *"En région parisienne, l'Afpa ne propose pas d'accompagnement"*, pointe Carine Cornu.

Miroir social a enquêté et dénombré 300 mandatés certifiés par l'Afpa depuis 2018, quand le gouvernement en prévoyait 1 000. Explication : les ateliers sont constitués en fonction de la demande ; or, elle est (paradoxalement) faible.

À l'arrivée, les mandatés qui veulent se faire accompagner doivent attendre. Ou alors s'adresser au Cnam, qui propose un accompagnement à la VAE en partenariat avec la CFTD².

Laurence Gnonlonfoun, déléguée nationale chargée du dialogue social à la CFE-CGC, explique que l'Afpa *"n'était pas prête"*. Elle constate en outre que ses certificats ne concernent pas les bac + 5. Pour ces derniers, il existe des masters, notamment à l'Université Paris Dauphine et à Sciences Po. Mais les entreprises et leurs syndicats réservent ces formations onéreuses aux mandatés lourds ou aux permanents. ●



2. https://ile-de-france.cfdt.fr/portail/ile-de-france/formation-syndicale/actualites/martine-poulin-directrice-du-cnam-paris-valoriser-le-savoir-faire-des-militants-srv2_663883

À ORLÉANS, UNE ÉCOLE POUR SE FORMER AU DIALOGUE SOCIAL



Marin de La Rochefoucauld, maître de conférences en sciences de gestion et droit social.

"C'est une première en France." Portée par l'Université d'Orléans, en Centre-Val de Loire, l'École des relations de travail¹ vise à former les partenaires sociaux au dialogue social. Sa création s'inscrit dans le prolongement d'un diplôme universitaire (DU) "dialogue

social" lancé en 2021 par l'Université d'Orléans et destiné aux acteurs de l'entreprise. Cette formation a déjà été dispensée à une trentaine de personnes. Les 80 heures du cursus sont déployées sur six mois. La troisième promotion a débuté début janvier 2024.

"Ce diplôme nous a permis de prendre conscience qu'il y avait un besoin", expose Marin de La Rochefoucauld, maître de conférences en sciences de gestion à l'Université d'Orléans. Celui d'*"une meilleure appréhension des problématiques et des enjeux du travail"*. L'école se veut *"une vitrine qui comprend des outils de réflexion et un lieu d'échanges pour la relation au travail, à destination de tous les acteurs, que*

ce soient les entreprises, les syndicats ou les représentants élus au comité social et économique", détaille l'universitaire. Pour l'heure, l'école propose déjà des matinées pour les élus de CSE, un laboratoire d'innovation en santé au travail, ainsi que des tables rondes et conférences. *"Nous voulons aussi lancer des modules de formation courts, pour, nous l'espérons, début 2025"*, annonce Marin de La Rochefoucauld. Un centre de ressources et un site internet sont également prévus.

Guilherme Ringuenet



1. www.univ-orleans.fr/fr/deg/formation/ecole-des-relations-de-travail/formation